

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 4 octobre 2005 à 19h35.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Monsieur Daniel Mercier Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, mairesse, salue les membres du conseil, les visiteurs et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-10-346

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert autres items :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2005, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 AOÛT 2005 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AOÛT 2005

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DE LA ZONE DE 50 KM NEUVIÈME RANG
5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DES ZONES DE 50 ET 70 KM DU RANG GRAND SHENLEY
6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'OUVERTURE ET RÉGLEMENTATION DU BOULEVARD ENNIS
7. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE

RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES
CONDUITES EXISTANTES

8. INSTALLATION DE PONCEAU : MONSIEUR GERMAIN
VEILLEUX / LOCATAIRE DE LUCIUS CARRIER

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. IDENTIFICATION : HOTEL DE VILLE
10. DEMANDE DE STATIONNEMENT : CAMION LOURD
11. DEMANDE : MONSIEUR CHARLES BOLDUC

FINANCES-GESTION DES SERVICES

12. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE : BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
13. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE : ST-HONORÉ
VIDÉO
14. DEMANDE FABRIQUE DE ST-HONORÉ : SABLAGE COUR
DE L'ÉGLISE
15. RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION BUDGET
16. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

17. NETTOYAGE DES FOSSÉS : PETIT-SHENLEY/RANG 6 SUD/
RANG 10/RANG 4 SUD (MONSIEUR ALAIN PERRON)

LOISIRS – TOURISME – SECURITE PULIQUE

18. DEMANDE D'INSTALLATION PANNEAU ARRET/STOP :
INTERSECTION RUE BEAUDOIN/CHAMPAGNE SUD
19. DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS A LA REGIE DES
ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX : BAR 269
20. DEMANDE COMITÉ DE L'EXPOSITION CULTURELLE
21. AUTORISATION PAIEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT :
COMITE DE LA RURALITE (FINALISATION : CONCEPTION
SITE WEB A STE-MARIE)

PERSONNEL

22. EMBAUCHE : RENCONTRE CANDIDAT (POSTE
INSPECTEUR EN BÂTIMENT/ENVIRONNEMENT/COURS

D'EAU/ETC – JOURNALIER – OPÉRATEUR DE MACHINERIE)

23. NOMINATION : INSPECTEUR MUNICIPAL
24. FORMATION : INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT/COURS D'EAU
25. CONVENTION COLLECTIVE : ENTENTE HEURES D'HIVER

INFORMATION

26. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC
27. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

28. CORRESPONDANCE

29. AUTRES ITEMS

- ACCEPTATION : RESTAURATION DES BORNES-FONTAINES
- COCKTAIL FEMMES ENGAGEES : NOMINATION DES CANDIDATES
- FACTURATION : HYDRO-QUEBEC
- LOI SUR LES REDEVANCES A L'ENVIRONNEMENT
- RAPPORT STATION DE POMPAGE ENNIS
- COUVERTURE ABRASIF
- DOSSIER : CHAMPAGNE/GOSSELIN
- RUISSEAU FOLEY : BRANCHE NORD/SUD
- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE : FIMR

30. PERIODE DE QUESTIONS

31. CLOTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 SEPTEMBRE 2005, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 SEPTEMBRE 2005

2005-10-347

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 6 septembre 2005 et de la séance d'ajournement du 21 septembre 2005 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière en apportant les corrections suivantes :

PAGE 1334

12. DEMANDE INSTALLATION BORNES-FONTAINE : CARRIER ET BÉGIN

Dans la conséquence, dernier **QUE**, avant dernière ligne commençant par le mot responsabilité, remplacer le mot **au** par **et/ou** devant faute d'alimentation ;

PAGE 1339

31. INSPECTIONS (ANTIGEL) : BORNES-FONTAINE

Il faut déplacer dans le deuxième considérant dernière ligne le mot **supplémentaire** après le **cinq dollars (5)**.

B) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ DES BÉNÉVOLES (MOISSON BEAUCE)

Madame Solange Poulin, présidente de l'Association des Bénévoles du Canton, demande une assistance financière à la municipalité pour couvrir le montant dû par le comité des bénévoles de notre localité à l'organisme Moisson Beauce dans le cadre de l'aide alimentaire.

Ce point est remis au prochain comité de travail.

C) DEMANDE COMITÉ DE L'EXPOSITION CULTURELLE

Avec l'accord de tous les membres du conseil, les délibérations du point 20 se font immédiatement.

2005-10-348

Considérant que le Comité de l'Exposition Culturelle remet à la municipalité une lithographie représentant un harfang des neiges ;

Considérant que ledit Comité souhaite qu'il soit exposé dans la salle du conseil, à la place des bâtisseurs de l'an 2000 ou, si possible, à la réception du bureau municipal ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter la lithographie représentant un harfang des neiges et promet de remettre celle-ci aux membres du comité de l'Exposition Culturelle si un jour celui-ci souhaitait sans départir.

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DE LA ZONE DE 50 KM NEUVIÈME RANG

Le conseiller Monsieur Denis Champagne a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement relatif à la modification de la zone de 50 Km du Neuvième rang.

5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DES ZONES DE 50 ET 70 KM DU RANG GRAND SHENLEY

Le conseiller Monsieur Luc Poulin a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, d'un

règlement relatif à la modification des zones de 50 et 70 Km du rang Grand Shenley.

6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'OUVERTURE ET RÉGLEMENTATION DU BOULEVARD ENNIS

Le conseiller Monsieur Gaétan Pelchat a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement traitant de l'ouverture et réglementation du Boulevard Ennis.

7. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES CONDUITES EXISTANTES

2005-10-349

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

ÉTUDE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES CONDUITES EXISTANTES.

Le conseiller Monsieur Luc Poulin, a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 20-2002 concernant les frais de raccordement d'aqueduc d'égouts sur des conduites existantes.

RÈGLEMENT NUMÉRO : 44-2005

CONSIDÉRANT QUE la taxe de frontage n'existe plus;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'assouplir les conditions pour les raccordements d'aqueduc et d'égouts sur des conduites existantes afin de stimuler le développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN AVIS DE MOTION a régulièrement été donné par Monsieur Luc Poulin à la session régulière du 6 septembre 2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 44-2005, soit et il est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 :Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 : Le règlement no 20-2002 est abrogé par le présent règlement;

ARTICLE 3 : Toute demande de raccordement, addition, remplacement ou relocalisation de l'entrée de service aqueduc-égouts devra être faite à la municipalité et/ou à son représentant autorisé;

ARTICLE 4 : Toute demande de raccordement au service d'aqueduc, d'égouts ou les deux devra être accompagnée d'un dépôt obligatoire de deux cents cinquante dollars (250). Le coût d'un raccordement sera fixé à huit cent cinquante dollars (850) payable à la fin de l'exécution desdits travaux et le dépôt sera soustrait de ladite somme; Advenant la présence de roc, les frais de dynamitage ou de marteau hydraulique seront à la charge du contribuable;

ARTICLE 5 : Toute demande d'addition, de remplacement ou relocalisation d'une ou des deux conduites, aqueduc ou d'égouts, devra être accompagnée d'un dépôt obligatoire de deux cent cinquante dollars (250). Tous les autres frais considérés comme normaux, approuvés par le conseil et supérieurs à ce dépôt seront imposés au contribuable et payables à la fin de l'exécution desdits travaux ;

ARTICLE 6 : Dans le cas où une personne retirerait sa demande avant que les travaux débutent, un montant de cinquante dollars (50) sera chargé pour dépenses en frais d'administration;

ARTICLE 7 : L'article 10 du règlement 277 demeure modifiée en remplaçant les mots (le règlement 238, art. 7, 8 et 9) par les mots suivants : Les articles 4 et 5 du présent règlement portant le numéro 44-2005;

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de sa publication ; il abroge, annule et remplace le règlement numéro 20-2002 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Adopté unanimement à la session du 4^{ième} jour du mois d'octobre 2005.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G./SEC.-TRÉS.

8. INSTALLATION DE PONCEAU : MONSIEUR GERMAIN VEILLEUX/LOCATAIRE DE LUCIUS CARRIER

2005-10-350 **Considérant** que Monsieur Germain Veilleux, locataire de Monsieur Lucius Carrier, demande l'autorisation d'installer un ponceau d'entrée sur le lot 32 B rang 10 S ;

Considérant que ledit ponceau aurait les dimensions suivantes :

- dix-huit (18) pouces de diamètre par trente-deux (32) pieds de long en béton armé

Considérant que l'inspecteur municipal s'est rendu sur les lieux et atteste la conformité des travaux projetés ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Germain Veilleux à installer un ponceau aux dimensions susmentionnées.

9. IDENTIFICATION : HÔTEL DE VILLE

2005-10-351 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une enseigne (trente-deux pouces par cent quarante-quatre pouces (32X144)) identifiant l'Hôtel de Ville au coût approximatif de deux mille soixante-un dollars (2 061), taxes et installation en sus ainsi que l'achat de luminaires servant à éclairer ladite enseigne.

10. DEMANDE DE STATIONNEMENT : CAMION LOURD

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière transmet aux membres du conseil les informations reçues par le Directeur Général de la municipalité de Saint-Gédéon.

Après délibérations, les membres du conseil n'ont pris aucune décision sur ce sujet.

11. DEMANDE : CHARLES BOLDUC

2005-10-352 **Considérant** que Monsieur Charles Bolduc, propriétaire du 621 rue Principale, souhaite nettoyer la propriété municipale sise sur les lots 20-B-P, 21-A-P et 21-B-P rang 7 Sud en coupant la friche et les broussailles ;

Considérant qu'il souhaite, dans un même temps, obtenir la permission d'accéder à ladite propriété afin de profiter de la nature et d'y pratiquer la randonnée pédestre ou autre ;

Considérant que les membres du conseil se sont rendus sur les lieux accompagné de Monsieur Bolduc ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de signer une entente avec Monsieur Charles Bolduc ou la municipalité permet les clauses ci-après :

QUE la municipalité autorise Monsieur Bolduc à couper la friche et les broussailles le long du chemin appartenant à la municipalité le tout décrit sur le plan ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QU'un accès à des fins récréatives (randonnée pédestre, pêche, etc.) lui soit accordé à lui et à sa famille immédiate ;

QUE la municipalité se garde le droit de révoquer sans préavis ladite entente ;

QUE les travaux effectués par Monsieur Bolduc sont la responsabilité de celui-ci et non de la municipalité qui n'effectuera aucun paiement ;

QUE lesdits travaux n'octroient aucun privilège ou mainmise à Monsieur Bolduc sur ledit terrain ;

QUE toutes autres demandes, non incluses dans la présente entente, devront être autorisées par le conseil municipal ;

QUE l'ensemble des travaux sera sous la responsabilité de Monsieur Charles Bolduc. Il assume à cet égard l'entière responsabilité liée à l'exécution de ces travaux tant à l'égard de la Municipalité qu'à l'égard de tiers. À cet effet, il accepte de prendre fait et cause pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à l'égard de toutes procédures qui pourraient être implantées contre elle en regard desdits travaux et d'acquitter, s'il y a lieu, toute indemnité à laquelle la Municipalité serait condamnée ;

Aucune construction permanente ne sera autorisée ;

Aucun avis public ne sera affiché, malgré la recommandation du procureur de la municipalité transmise par Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très.

12. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2005-10-353 **Considérant** que la Bibliothèque municipale demande une assistance financière ;

Considérant qu'un montant de quatre cents (400) dollars était prévu au budget ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser une aide financière d'un montant de quatre cents (400) dollars à la Bibliothèque municipale.

13. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE : ST-HONORÉ VIDÉO

2005-10-354 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de verser une assistance financière de l'ordre de cinq cents dollars (500) tel que prévu au budget.

14. DEMANDE FABRIQUE DE ST-HONORÉ : SABLAGE COUR DE L'ÉGLISE

2005-10-355 **Considérant** que la Fabrique de la Paroisse de St-Honoré requiert comme à chaque année les services de la municipalité pour le sablage de la cour de l'église, et ce, à titre gratuit ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande et de reconduire le protocole d'entente signé le 6 janvier 2004.

15. RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION BUDGET

2005-10-356 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2006 tel que présenté.

B) RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

Madame Hélène Poirier, mairesse et déléguée à la Régie Intermunicipale, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

16. COMPTES DU MOIS

2005-10-357 Les comptes du mois de septembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2005 au montant de 86 504.28\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 7 780.37\$, les comptes à payer représentent 63 710.66\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 15 013.25\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2005 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2005-10-357.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

17. NETTOYAGE DES FOSSÉS: PETIT-SHENLEY/RANG 6 SUD/RANG 10/RANG 4 SUD (MONSIEUR ALAIN PERRON)

2005-10-358 **Considérant** qu'une partie de fossés a besoin d'être nettoyée dans le Quatrième rang Sud, Sixième rang Sud, Dixième rang et Le Petit-Shenley ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de retenir les services de l'entrepreneur J.-P Roy Beauce Excavation pour le nettoyage :

QUATRIÈME RANG SUD

Secteur de Monsieur Eddy Mathieu :

Le nettoyage débutera à quinze (15) ou trente (30) pieds à partir du ponceau d'entrée (maison) de Monsieur Eddy Mathieu vers le Sud, et ce, jusqu'au tremble. D'enlever, par la même occasion, un ponceau appartenant à Monsieur Mathieu et le déposer sur l'accotement.

Secteur de Monsieur Alain Perron :

Le nettoyage débutera un peu avant le ponceau d'entrée de Monsieur Alain Perron et se terminera après ledit ponceau. La pente dudit fossé devra être préalablement calculée à l'aide du transit afin d'accélérer l'évacuation des eaux.

La terre de rebut sera vendue aux contribuables ayant fait la demande dont Madame Johanne Gilbert Roy pour sa nouvelle propriété soit l'ancien dépanneur chez Ti-Paul.

SIXIÈME RANG SUD

Le fossé du côté Est de la route devra être débroussailler dans un premier temps et nettoyer entre le numéro civique 545 et le dessus de la grosse côte direction Nord.

DIXIÈME RANG

Le nettoyage se fera du côté Est de la route débutant près du numéro civique 501 jusqu'à l'entrée du rang direction Nord.

LE PETIT-SHENLEY

Le nettoyage se fera dans l'équerre de la route, du côté de la propriété de Monsieur Christian Fortin.

18. DEMANDE D'INSTALLATION PANNEAU ARRÊT/STOP : INTERSECTION RUE BEAUDOIN/CHAMPAGNE SUD

Ce point est remis au prochain comité de travail.

19. DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX : BAR 269

2005-10-359

Considérant que le Bar 269 demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux une cession totale des permis pour (1) Bar avec autorisation de spectacles (sans nudité) et (1) Bar sur terrasse;

Considérant que ladite Régie doit en informer la municipalité afin que celle-ci applique son droit d'opposition;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de ne pas s'opposer à la cessation totale des permis demandé par Madame Marie-Josée Carrier.

20. DEMANDE COMITÉ DE L'EXPOSITION CULTURELLE

Ce sujet fut discuté au point 3 B.

21. AUTORISATION PAIEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT : COMITÉ DE LA RURALITÉ (FINALISATION : CONCEPTION SITE WEB À STE-MARIE)

2005-10-360 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de défrayer les frais de déplacement de Madame Louise Côté pour la finalisation de la conception du site web au bureau de la compagnie Iclac située à Ste-Marie.

22. EMBAUCHE : INSPECTEUR EN BÂTIMENT / ENVIRONNEMENT / COURS D'EAU / ETC. – JOURNALIER – OPÉRATEUR DE MACHINERIE)

2005-10-361 **Considérant** que suite à la publication de l'offre d'emploi pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment, en environnement, des cours d'eau, etc. journalier – opérateur de machinerie, la municipalité a reçu quatre candidatures;

Considérant que la candidature d'une personne fut retenue;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à la majorité des conseillers. Le conseiller au siège numéro 4, Monsieur André Champagne, a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations;

D'embaucher Monsieur Patrick Lachance à titre de journalier-opérateur de machinerie, et ce, à temps plein en vertu de la convention collective.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. devra s'informer de la légalité de cette embauche étant donné que le titre du poste était inspecteur en bâtiment, en environnement, des cours d'eau, etc. journalier – opérateur de machinerie.

Pendant les délibérations, Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 22h00.

23. NOMINATION : INSPECTEUR MUNICIPAL

2005-10-362 **Considérant** qu'en vertu du code municipal, la municipalité doit avoir à son emploi un inspecteur municipal;

Considérant que depuis la mise à pied de Monsieur Jean-Philippe Langlois aucune nomination fut faite;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick Lachance à titre d'inspecteur municipal.

24. FORMATION : INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT / COURS D'EAU

2005-10-363 **Considérant** que la Fédération Québécoise des Municipalités en collaboration avec la COMBEQ offrent les formations suivantes :

- Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) : Sherbrooke le 17 octobre 2005
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) : Québec les 6 et 7 octobre 2005
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Ste-Marie les 24 et 25 octobre 2005

Considérant l'importance de former notre nouvel inspecteur le plus rapidement possible;

Considérant que lesdites formations ont lieu dès cet automne;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de Monsieur Patrick Lachance aux trois formations décrites en préambule ;

DE vérifier auprès des procureurs de la municipalité, la légalité d'un contrat dans lequel Monsieur Lachance s'engagerait à être à l'emploi de la municipalité pour une année complète sinon les frais engendrés par lesdites formations seraient à sa charge;

Advenant la légalité d'un tel contrat, la signature des deux parties devra suivre.

25. CONVENTION COLLECTIVE : ENTENTE HEURES D'HIVER

Ce point est remis à une prochaine session.

26. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC

Madame Hélène Poirier, mairesse, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

27. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

Ce sujet fut discuté au point numéro 15 B).

28. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2005 certaines lettres sont lues aux demandes des élus.

29. AUTRES ITEMS

- **ACCEPTATION : RESTAURATION DES BORNES-FONTAINES**

2005-10-364 **Considérant** que suite à l'inspection des bornes-fontaine par la compagnie Réseau-Tech, seize (16) bornes-fontaines sont défectueuses, mais réparables en changeant le système interne ;

Considérant que ladite compagnie a fourni une soumission d'environ dix mille dollars (10 000) pour effectuer lesdites réparations ;

Considérant que la compagnie Stelem offre ses services pour la formation traitant de la réparation des bornes-fontaines contre un montant d'environ de mille cinq cents (1500) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie Stelem pour la formation des employés municipaux sur la réparation des bornes-fontaine et d'autoriser l'achat des ensembles requises pour la réparation de celles-ci.

- **COCKTAIL FEMMES ENGAGEES : NOMINATION DES CANDIDATES**

Afin de trouver une candidate qui sera honorée lors du cocktail des Femmes Engagées, les membres du conseil lancent un appel à la population pour des suggestions de noms de personnes.

- **FACTURATION : HYDRO-QUEBEC**

2005-10-365 **Considérant** que lors des grands vents du jeudi 29 septembre dernier, les pompiers ont dû faire la circulation étant donné que le poteau d'Hydro-Québec situé face à la Caisse Populaire branlait ;

Considérant que les heures de travail effectués par les pompiers sont à la charge de la municipalité et que ledit poteau appartient à Hydro-Québec ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de facturer à la compagnie Hydro-Québec le temps des pompiers.

- **LOI SUR LES REDEVANCES ENVIRONNEMENTALES**

2005-10-366 **Considérant** l'absence de politiques de fiscalité municipale globale;

Considérant les délais injustifiés d'entreprendre les travaux conjoints devant mener à une telle politique pour le 1^{er} janvier 2006;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité

QUE soit signifié à monsieur le Premier ministre du Québec, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à madame la ministre des Affaires municipales et des régions, à madame la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches et à madame la députée représentante des citoyennes et citoyens de notre municipalité à l'Assemblée nationale que nous demandons aux membres de l'Assemblée nationale de sursoir à leur intention d'imposer une redevance de 10 \$/tonne de matières résiduelles enfouies étant de plus entendu les imprécisions du mode de gestion à prévaloir et l'absence de véritables échanges avec les unions municipales et qu'il en soit semblablement au sujet de toute décision de matière interventionniste ou dévolutionniste dans la gestion des affaires municipales.

- **RAPPORT STATION DE POMPAGE ENNIS**

Les membres du conseil souhaitent analyser le rapport de Monsieur Jean-Guy Nadeau du Groupe GLD avant de statuer sur ce point. Il est donc remis à l'ajournement du 11 octobre 2005.

- **COUVERTURE ABRASIF**

Monsieur Daniel Mercier, conseiller au siège numéro 3, demande que le sel soit recouvert par du gravier sur la réserve extérieure.

- **DOSSIER : CHAMPAGNE/GOSSELIN**

Ce point fut traité lors de la correspondance par la lecture de la lettre de l'avocat de Monsieur Hervey Champagne.

- **RUISSEAU FOLEY : BRANCHE NORD/SUD**

Les membres du conseil autorisent les employés municipaux à poursuivre le nettoyage de la canalisation du ruisseau Foley Branche Nord/Sud.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE : FIMR**

2005-10-367

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de mandater le Groupe GLD pour produire les demandes d'aides financières dans le cadre du programme FIMR pour les projets suivants :

- Conduite de 10 pouces
- Serpentin
- Réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts de la rue Principale Ouest

30. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

31. CLOTURE DE LA SESSION

2005-10-368 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session à mardi le 11 octobre 2005 à 19h30. Il est 22h55.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.